Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Indemnité Congés Payés - Démission

Par Sam2343

Bonjour,

Je souhaite évaluer précisément le montant de mes indemnités de congés payés. Je précise que je quitte mon entreprise fin décembre.

Le nbre de CP à solder est de 20 au total :
- 6 collectés entre le 1er juin 2022 et le 31 mai 2023
- 14 collectés entre le 1er juin 2023 à ce jour

Dans mon cas, je pense que la règles des 1/10 sera la plus favorable.
Pouvez-vous me dire :
- quelle est la période de référence à prendre en compte pour l'évaluation du salaire brut ? Du 1er juin 2023 au 31/12/2023 ? ou du 1er janvier 2023 au 31/12/2023 ? autre période ?
- quelle l'opération à poser pour avoir une idée des indemnités dans le cas du 1/10 et de la méthode du maintien du salaire ? (je pense que le 1/10 est plus favorable dans mon cas)

Avec mes remerciements
Cordialement,